

Le Lundi 22 Février deux mille dix, à 19 H 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 12 Février 2010.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Sébastien CHENAULT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mrs Marc CAMPION, Béatrice JANQUIN
La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour et donne la présidence à Monsieur Louis KALTENBACH. Celui-ci expose à l'Assemblée le **compte administratif 2009** celui-ci présente une vue d'ensemble soit :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

DE LA COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

183 401.01 €

RECETTES :

212 398.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

88 086.26 €

RECETTES :

80 757.07 €

Report section fonctionnement

45 799.31 €

Report section

investissement 20 882.56 €

TOTAL = 292 369.83 €

= 338 954.70 €

RESTES A REALISER : 16 801.66 €

16 285.89 €

RESULTAT CUMULE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

183 401.01 €

258 197.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

125 770.48 €

97 042.96 €

TOTAL CUMULE = 309 171.49 €

= 355 240.59 €

Après une présentation plus détaillée du fonctionnement et de l'investissement réalisés, Monsieur Louis KALTENBACH, 1^{er} Adjoint et Président de séance, soumet ces comptes au vote de l'Assemblée.

A l'unanimité des présents, celle-ci s'est prononcée favorablement.

- Voté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

au compte 1068 28 007.52 € et au compte 002(excédent de fonctionnement reporté) 46 789.10 €

- Voté à l'unanimité.

.../...

Monsieur le Maire reprend la présidence et présente l'ordre du jour

- ✓ Compte Administratif 2009 et Compte de Gestion
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Retrait des compétences « fleurissement entretien et équipement en mobilier urbain de la C.C.S.O.C. »
- ✓ Convention ATESAT
- ✓ Enfouissement des réseaux à la Haute-Escalles - attribution de marché
- ✓ Parvis de la Mairie
- ✓ Demande d'autorisation d'emplacement pour une friterie
- ✓ Gestion des eaux de baignade
- ✓ Clôture du terrain de sport
- ✓ Barrière du cimetière
- ✓ Projet « l'abeille des 2 Caps »
- ✓ Photocopieur et ordinateur
- ✓ Questions diverses

Retrait des compétences «Fleurissement entretien et équipement en mobilier urbain de la C.C.S.O.C. »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la C.C.S.O.C. en date du 08 janvier dernier, concernant la délibération du 07 décembre 2009. Celle-ci précisant le retrait de compétence de la C.C.S.O.C. dans le domaine « Protection et mise en valeur de l'environnement » et du « fleurissement, entretien et équipement en mobilier urbain des entrées des communes ».

Après discussion l'Assemblée approuve à l'unanimité cette décision.

Convention ATESAT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais d'une demande de renouvellement de notre convention ATESAT.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Escalles de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-De-Calais, au titre de l'ATESAT.

Après en avoir délibéré, décide :

- De demander à bénéficier de l'ATESAT pour :
La mission de base et les missions complémentaires pour un montant annuel de **127.96 €**.

Enfouissement des réseaux à la Haute-Escalles - attribution de marché

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le cabinet ERC siégeant à ARRAS a lancé une consultation concernant l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public sur le secteur de la Haute-Escalles.

Les différentes entreprises ayant répondu et leurs offres sont les suivantes :

- * RESELEC à ARQUES - 28 324.30 € HT
- * FORCLUM à CALAIS - 28 207.89 € HT
- * CDL à ISQUES - 31 189.50 € HT

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'opter pour l'entreprise FORCLUM à CALAIS qui est la moins disante. .../...

A l'unanimité des présents, l'Assemblée a approuvé cette proposition.

Parvis de la Mairie

La société TAVERNE a présenté un devis des réparations à effectuer pour un montant de 11 719 € TTC. Une demande auprès du Conseil Général sera à faire afin de participer au financement de ces travaux. Dès l'accord du Conseil Général, les travaux pourront être entrepris.

Demande d'autorisation d'emplacement pour une friterie

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'autorisation de Madame CIRE Marie-Madeleine, relative au droit de place de la friterie sur le parking de la Mer. Il rappelle le montant réclamé l'année dernière, **soit 550 euros** et sollicite l'avis des Conseillers Municipaux pour l'année 2010.

Après discussion l'Assemblée rappelle que :

- * le parking doit être libéré tous les soirs,
- * toutes les règles d'hygiène doivent être respectées,
- * le traitement des déchets provenant de la friterie est à la charge de Madame CIRE et qu'elle doit les emporter tous les soirs,
- * que l'huile usagée doit être traitée conformément à la législation,
- * demande que la caravane soit rénovée pour la saison 2010.

L'Assemblée accorde le stationnement de la friterie pour la saison 2010 et maintient le montant du droit de place à **550 euros** et informe Madame CIRE qu'un arrêté Préfectoral est en cours d'élaboration relatif à l'interdiction pour les commerçants de stationner sur tous les futurs parkings, concernant l'Opération Grand Site National, et propriété du Département.

Gestion des eaux de baignade

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au plus tard pour le 1^{er} février 2011, une étude pour l'élaboration du profil des eaux de baignade doit être faite.

Considérant que la Commune ne peut intervenir seule sur un tel projet, suite à la délibération du S.M.C.O. en date du 27 novembre 2009, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

Clôture du terrain de sport

L'Assemblée, à l'unanimité a décidé de reporter les réparations de la clôture du terrain de sport ultérieurement.

Barrière du cimetière

Etant donné le mauvais état de la barrière actuelle, il serait envisageable de la remplacer. Divers devis ont été présentés (LEROY-MERLIN, LAPEYRE et ARBATI).

Considérant que la proposition de ARBATI est la plus intéressante, l'Assemblée a décidé de confier les travaux à cette société.

Coût de l'opération : 2 571.40 €.

Cette dépense sera payée en partie par la Communauté de Communes dans le cadre d'un solde sur mobilier urbain soit : 1 690.00 €.

La Commune participera à hauteur de 881.40 €.

.../...

Projet « l'abeille des 2 Caps »

Monsieur Davies nous a sollicité pour la réintégration d'abeilles sur le site du Blanc-Nez. En effet, un projet pédagogique est proposé entre les deux écoles du SIVU Escalles/Peuplingues. L'achat par la commune d'une ruche d'un montant de 150 € aiderait financièrement ce projet.

Après discussion, l'Assemblée à l'unanimité accepte cette demande et approuve le projet.

Photocopieur ECOLE / MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le photocopieur de l'école est en fin de contrat de location. Celui-ci ne donnait plus satisfaction. Après avoir consulté la société DELVALLE, Monsieur le Maire propose de transférer le photocopieur de la Mairie à l'école et de faire un nouveau contrat d'entretien pour 5 ans. Pour la Mairie il propose la location d'un photocopieur neuf plus performant pour un montant trimestriel de 189 € HT et un contrat d'entretien d'une durée de 5 ans au prix de 0.012 € la copie.

L'Assemblée accepte la proposition.

Ordinateur Mairie

Celui-ci date de 2004 et présente des signes de faiblesse inquiétants. Deux solutions s'offrent à nous : soit le formater et réintroduire les données Magnus pour un montant global de 400 € (solution qui sera à revoir dans un an, un an et demi), ou en acheter un neuf d'un montant de 1 554.80 € TTC.

L'Assemblée opte pour un neuf.

Fin de la séance à 21 H 30.